

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Au fil des caves, les auteurs dévoilés »

du 01/09/2018 au 30/09/2018

PRÉAMBULE :

L'opération faisant l'objet du présent règlement comporte :

- La promotion des vins de l'AOC Grignan-les-Adhémar et des Cafés littéraires de Montélimar.
- Les participants doivent avoir répondu aux champs obligatoires du bulletin de participation remis par les caves participantes, lors de leur visite
- Les participants doivent obligatoirement déposer le bulletin dans une des urnes présentes dans les caveaux participants
- Un tirage au sort aura lieu **le 5 octobre 2018**, permettant de gagner le livre dédicacé de Marion Fayolle et 6 bouteilles de vin AOC Grignan-les-Adhémar.

1. OBJET :

1.1 L'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOC Grignan-les-Adhémar, dont le siège social est situé à la mairie de Grignan, propose, un jeu gratuit sans obligation d'achat avec tirage au sort, intitulé « Au fil des caves, les auteurs dévoilés ».

1.2 L'opération se déroule, aux horaires d'ouverture des caveaux participants du 1/09/2018 au 30/09/2018.

1.3 La qualité de gagnant (ci-après désigné « Gagnant(s) ») est subordonnée à la validité de la participation du participant (ci-après désigné « Participant(s) »).

1.4 Le règlement s'applique par conséquent à toute personne qui participe au tirage au sort.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

2.1 Pourront participer à l'opération les personnes physiques majeures (âgées de plus de 18 ans à la date limite de participation)

2.2 Toute participation au tirage au sort nécessite l'utilisation du bulletin de participation/réponse « Au fil des caves, les auteurs dévoilés ». Toute anomalie dans les coordonnées d'un participant entraînera l'exclusion de celui-ci, sans qu'il puisse contester cette exclusion.

2.3 La clôture des participations au tirage au sort aura lieu le 30 septembre 2018 à l'heure de fermeture des caveaux participants.

3. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION & DESIGNATION DES GAGNANTS :

3.1. Pour participer au tirage au sort, il faut remplir le bulletin de participation mis à disposition dans les caveaux participants.

3.2. Un tirage au sort sera effectué le 5 octobre 2018 (parmi les bulletins gagnants) en fin de journée lors de l'inauguration des Cafés Littéraires à Montélimar.

4. ATTRIBUTION DES LOTS :

4.1. Lot : le livre dédicacé de Marion Fayolle et 6 bouteilles de vin AOC Grignan-les-Adhémar.

4.2. Les gagnants seront informés de leur gain par téléphone ou par courriel à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

4.3. Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose.

4.4. Pour pouvoir retirer son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le règlement, justifier de son identité et se présenter à la rencontre de Marion Fayolle le samedi 6 octobre 2018 à 11h au château des Adhémar à Montélimar

5. CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION :

5.1 La responsabilité de la société organisatrice du tirage au sort ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le tirage au sort devait être modifié de quelques manières que ce soit.

6. DONNÉES NOMINATIVES :

6.1 Les coordonnées de tous les participants seront utilisées conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Libertés".

7. LOI APPLICABLE ET INTERPRÉTATION :

7.1 Le règlement est exclusivement régi par la loi française.

8. DÉPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT :

8.1 Le règlement complet est déposé dans tous les caveaux participants et sur les sites internet www.grignan-adhemar-vin.fr et www.lescafeslitteraires.fr